



REÇU le

FGX

12 JUL. 2024

RÉP:.....

Commune de Morrens

**Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance**  
(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

**A. Renseignement généraux**

**Propriétaire(s)**

Nom : Coronel Prénom : Rafael Nicole  
Parcelle : 1181 Adresse : Drobligny 2B  
Téléphone : 078 613 69 32 Mail : rafael@coronel.ch

**B. Description de l'ouvrage**

Pose d'un SPA

**C. Documents à fournir:**

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

**D. Signature et accords**

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.

Lieu : Morrens le juin 2024 Date : juin 2024  
Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :  
Lieu : ..... Date : .....

Signature(s) : .....

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

|   |   |                                   |
|---|---|-----------------------------------|
| Parcelle n°: <u>1181</u>                | Nom et prénom : <u>Musibauer, Ruedi</u> | Signature(s) : <u>[Signature]</u> |
| Parcelle n°: <u>1137</u>                | Nom et prénom : <u>Santoluz - Thery</u> | Signature(s) : <u>[Signature]</u> |
| Parcelle n°: <u>1180</u>                | Nom et prénom : <u>Santoluz, Blaise</u> | Signature(s) : <u>[Signature]</u> |
| Parcelle n°: <u>1143</u><br><u>1112</u> | Nom et prénom : <u>Morquin, M. Sel</u>  | Signature(s) : <u>[Signature]</u> |

**E. Décision :**

La Municipalité, dans sa séance du 16.07.2024 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 17.07.2024 au 06.08.2024

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.



Au nom de la Municipalité  
Le Syndic [Signature] La Secrétaire [Signature]

Prix de l'autorisation : CHF 50.-